

Conditions du programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster

Pour comprendre comment la Banque Royale du Canada® (« RBC » ou « Banque Royale »), Live Nation Entertainment, Inc. (« LNE ») et Ticketmaster Canada S.E.C. (« Ticketmaster ») (collectivement, les « entités LNE ») recueillent, utilisent et communiquent vos renseignements personnels à titre de membre Avion Récompenses lorsque vous liez votre compte Avion Récompenses admissible à votre compte Ticketmaster (« programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster »), veuillez consulter la section « Collecte et utilisation des renseignements personnels ».

ACCEPTATION DES CONDITIONS

1. Confirmation et acceptation : Les présentes conditions (« conditions ») s'appliquent au programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster, qui vous permet d'échanger des points Avion contre des achats admissibles sur le site Ticketmaster.ca ou dans l'appli mobile Ticketmaster. En liant votre compte Avion Récompenses à votre compte Ticketmaster, vous déclarez que vous avez reçu, lu et compris toutes les conditions et que vous acceptez de vous y conformer. Vous reconnaissez et convenez également que vous concluez un contrat avec RBC et les entités LNE et que, par conséquent, vous êtes assujetti à toute condition supplémentaire applicable de chaque entité, comme il est indiqué à l'article 3. Les conditions entrent en vigueur dans la province ou le territoire dans lequel vous vivez au moment où vous cliquez sur le bouton « Accepter et continuer ».

2. Version actuelle des présentes conditions : nonobstant tout autre article des présentes conditions, l'affichage de la version en vigueur des conditions au avionrewards.com/ticketmaster-ca-terms est réputé constituer un avis vous étant donné de ces conditions, lorsqu'un tel avis est requis ou permis aux termes des présentes. Les présentes conditions remplacent toutes les conditions antérieures relatives au programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster. Nous pouvons modifier les conditions à tout moment, auquel cas nous vous en aviserons comme la loi l'exige. (Voir l'article 13 pour obtenir des renseignements sur les modifications.)

3. Les présentes conditions s'ajoutent aux conventions existantes : Les présentes conditions s'appliquent à la connexion au compte Ticketmaster et s'ajoutent aux conditions de toute convention RBC, ainsi qu'à toutes autres conditions de Ticketmaster, y compris les [conditions d'utilisation](#) et la [politique d'achat](#). En cas de contradiction entre (i) les présentes conditions et (ii) les conventions RBC ou les conditions d'utilisation ou la politique d'achat de Ticketmaster, les présentes conditions prévaudront dans la mesure

nécessaire à la résolution de telle contradiction en lien avec la connexion au compte Ticketmaster.

LIAISON DE VOTRE COMPTE AVION RÉCOMPENSES AVEC UN COMPTE TICKETMASTER

4. Ouverture de session requise dans l'appli mobile ou le site Web Avion

Récompenses : Vous devez être inscrit au programme Avion Récompenses pour lier votre compte Avion Récompenses à un compte Ticketmaster et pour participer au programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster.

5. Processus de liaison de compte Avion Récompenses avec un compte Ticketmaster :

Vous devez lier vos comptes Avion Récompenses et Ticketmaster pour être admissible au programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster. La liaison des comptes s'effectue à partir du site Web de Ticketmaster Canada, à la page « Comptes connectés ». Lorsque vous amorcerez le processus de liaison de comptes sur le site Web de Ticketmaster Canada, vous serez dirigé vers une page d'Avion Récompenses afin d'ouvrir une session ou de créer un compte Avion Récompenses. Ensuite, si vous êtes titulaire de plusieurs comptes désignés comme compte de récompenses, vous serez invité à sélectionner le compte que vous souhaitez lier à Ticketmaster. Vous pourrez alors consulter les conditions du programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster. Une fois les conditions acceptées, la connexion de compte sera déclenchée et, si elle est réussie, vous recevrez de Ticketmaster un courriel de confirmation de liaison. Vous ne pouvez pas effectuer la liaison de compte par l'appli mobile Ticketmaster Canada, par le site Web Avion Récompenses ou par l'appli mobile Avion Récompenses.

6. Inscription d'un nouveau compte désigné comme compte de récompenses : Si vous souscrivez un nouveau produit RBC admissible à être désigné comme compte de récompenses postérieurement à une liaison d'un compte Avion Récompenses à votre compte Ticketmaster, vous pourrez modifier le compte de récompenses lié au compte Ticketmaster au moyen de l'interface de gestion de compte accessible par l'intermédiaire de votre compte Avion Récompenses ; étant toutefois entendu que toute modification de ce type prendra effet conformément aux procédures de traitement standard de RBC, et que RBC ne saurait être tenue responsable de tout retard, de tout écart dans l'attribution des points ou de toute interruption de service pouvant survenir pendant ou après la transition entre comptes de récompenses désignés. Vous reconnaissez et convenez également qu'il vous incombe exclusivement de vous assurer de l'exactitude de votre sélection de compte avant de confirmer toute modification, et qu'une fois un nouveau compte de récompenses lié, toutes les activités futures d'accumulation et d'échange de points seront traitées par l'intermédiaire de ce compte nouvellement sélectionné conformément aux modalités du

programme Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster régissant la liaison de comptes Avion Récompenses et Ticketmaster.

7. Responsabilité de lier le bon compte Ticketmaster : Il vous incombe de vous assurer que les formalités d'inscription et d'adhésion au compte Ticketmaster sont respectées. Il vous incombe d'ouvrir une session dans le compte Ticketmaster approprié lorsque vous établissez une liaison à votre compte Avion Récompenses. Ni Banque Royale ni les entités LNE ne seront tenues responsables de quelque erreur de liaison de votre part. Seul(s) le(s) titulaire(s) du compte Avion Récompenses peuvent établir la liaison ; les utilisateurs autorisés Avion Récompenses ne peuvent pas lier leur compte de récompenses. Les utilisateurs peuvent dissocier leur compte Avion Récompenses de leur compte Ticketmaster en tout temps à la page « Comptes connectés » de Ticketmaster.

8. Aucuns frais supplémentaires : Sauf dans les cas d'achats à paiement fractionné combinant des points Avion et un autre mode de paiement, le coût supplémentaire correspond à la portion de l'achat réglée au moyen de cet autre mode de paiement. Aucun coût supplémentaire n'est exigé pour lier vos comptes Avion Récompenses et Ticketmaster afin de participer au programme Payer avec des points Ticketmaster.

PROGRAMME PAYER AVEC DES POINTS TICKETMASTER

9. Des conditions s'appliquent à la connexion aux comptes et à l'échange de points Avion : Votre utilisation des services de Ticketmaster est régie par les [conditions d'utilisation](#) de Ticketmaster. Une fois que vous aurez lié votre compte Avion Récompenses à votre compte Ticketmaster, vous pourrez échanger des points Avion à la caisse pour payer des achats admissibles à Ticketmaster.

10. Achats admissibles : On ne peut pas échanger des points Avion pour obtenir des billets antérieurement achetés et mis en revente sur Ticketmaster. Ticketmaster se réserve le droit, à sa discrétion, de ne pas appliquer le programme Payer avec des points Ticketmaster à certains événements en direct.

11. Limite quotidienne applicable à l'échange de points : En liant vos comptes Avion Récompenses et Ticketmaster, vous pouvez échanger des points d'une valeur allant jusqu'à 500 \$ CA par jour. Le taux d'échange des points peut varier en fonction du compte de récompenses. La valeur minimale des points que vous pouvez échanger par opération est de 0,01 \$ CA. Ces limites peuvent être modifiées de la manière prescrite à l'article 13 des présentes conditions.

12. Futures offres : Banque Royale et les entités LNE peuvent, de temps à autre, faire des offres différentes ou supplémentaires dans le cadre du programme Payer avec des points.

Ces offres peuvent être soumises à des conditions supplémentaires qui seront mises à disposition dans le cadre de chaque offre.

13. Remboursements : Tout échange de points est définitif et ne peut être ni annulé ni contrepassé. Si un événement pour lequel des points Avion ont été utilisés pour acheter un ou plusieurs billets est annulé, le remboursement sera effectué comme suit : (i) pour les achats effectués entièrement avec des points Avion, Ticketmaster vous remboursera au moyen d'une carte-cadeau Ticketmaster d'une valeur équivalente à la valeur en dollars du ou des billets achetés avec vos points ; ou (ii) pour les achats effectués au moyen d'une combinaison de points Avion et d'une carte de crédit ou de débit, Ticketmaster vous remboursera au moyen (a) d'une carte-cadeau Ticketmaster d'une valeur équivalente à la valeur en dollars de la portion du ou des billets achetés avec vos points ; et (b) d'un crédit porté à votre carte de crédit ou de débit correspondant à la portion du ou des billets achetés au moyen d'une carte de crédit ou de débit.

14. Modifications au programme Payer avec des points Ticketmaster : Le programme Payer avec des points Ticketmaster peut être modifié, annulé ou retiré en tout temps sans préavis notamment en ce qui concerne : i) les critères d'admissibilité au programme ; ii) les types de cartes ou de comptes admissibles au programme ; iii) les règles relatives au fonctionnement du programme ; iv) les règles relatives à la suspension ou à la résiliation de votre participation au programme ; v) les règles relatives aux erreurs dans l'échange de points Avion et au traitement des plaintes ; et vi) les dispositions relatives à la modification de tout ou partie des présentes conditions. Vous pouvez refuser ces modifications et mettre fin à votre participation au programme Payer avec des points Ticketmaster sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur des modifications. Vous pouvez en particulier refuser une modification lorsque cette modification accroît vos obligations ou réduit les nôtres. Nonobstant ce qui précède, vous reconnaissez et convenez que nous pourrions ne pas vous aviser : i) chaque fois que nous élargissons le programme Payer avec des points Ticketmaster pour y ajouter ou modifier des caractéristiques ; ii) chaque fois que nous élargissons notre programme Payer avec des points Ticketmaster pour y ajouter de nouvelles cartes ou de nouveaux comptes ; iii) lorsque nous apportons au programme Payer avec des points Ticketmaster ou aux conditions des modifications purement esthétiques ou structurelles (comme la ponctuation, le vocabulaire, l'ordre des paragraphes, etc.), ou procédurales, ou toute autre modification non substantielle, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence négative sur vos droits, avantages ou obligations en vertu du programme Payer avec des points Ticketmaster ou des présentes conditions. Tout avis requis aux termes des présentes conditions vous sera fourni conformément aux lois applicables. Résidents du Québec : au moins soixante

(60) jours avant un changement à ce que nous considérons comme un élément essentiel du programme Payer avec des points Ticketmaster ou, à notre entière discrétion, trente (30) jours avant de faire un changement à ce que nous considérons comme un élément non essentiel du programme, nous vous enverrons un avis écrit, rédigé clairement et lisiblement, énonçant la nouvelle clause ou la modification de clause, la clause telle qu'elle était lue précédemment, et l'entrée en vigueur du changement. L'avis pourra vous être envoyé par voie électronique, s'il y a lieu. Ticketmaster peut modifier ses service conformément à ses [conditions d'utilisation](#).

15. Dissociation : Banque Royale ou Ticketmaster peut, à sa discrétion, dissocier votre compte Avion Récompenses de votre compte Ticketmaster pour toute raison, y compris lorsque vous n'êtes pas ou cessez d'être admissible au programme Payer avec des points Ticketmaster, ou si l'on soupçonne une activité frauduleuse.

16. Erreurs système : Ticketmaster se réserve le droit d'apporter des modifications et de corriger toute erreur concernant votre compte Ticketmaster conformément à ses [conditions d'utilisation](#). Vous pouvez communiquer avec Ticketmaster pour toute question liée à votre compte Ticketmaster. Si vos points Avion Récompenses ne sont pas échangés par suite d'une erreur système en rapport avec la liaison de votre compte Avion Récompenses à un compte Ticketmaster, avisez Banque Royale aux coordonnées indiquées. Si vous ne nous informez pas d'une telle erreur ou omission dans les cent vingt (120) jours suivant la date de l'opération, les points Avion ne seront pas échangés pour régler votre achat auprès de Ticketmaster et Banque Royale et Ticketmaster seront libérées de toute réclamation que vous pourriez présenter cette erreur ou omission.

17. Connexion au compte en temps quasi réel : Votre compte Avion Récompenses sera lié à votre compte Ticketmaster en temps quasi réel une fois que vous aurez cliqué sur « Accepter et continuer ». Il sera possible d'échanger des points Avion pour des achats Ticketmaster admissibles dès la liaison établie. Vous recevrez de Ticketmaster un courriel confirmant la liaison de vos comptes. Si vous ne parvenez pas à échanger des points Avion une fois la liaison établie et confirmée, veuillez en informer RBC aux coordonnées indiquées ci-dessous.

18. Vous ne devez lier qu'un seul compte Récompenses désigné : Un seul compte désigné comme étant admissible aux récompenses peut être lié à un compte Ticketmaster aux fins du programme Payer avec des points Ticketmaster. Pour lier un autre compte, vous devrez d'abord dissocier le compte Avion Récompenses déjà lié à votre compte Ticketmaster.

GÉNÉRALITÉS

19. Le programme Avion Récompenses et les services Ticketmaster sont indépendants : Banque Royale et Ticketmaster continueront d'exploiter indépendamment et respectivement le programme Avion Récompenses et les services Ticketmaster.

20. Ticketmaster n'est pas un mandataire de Banque Royale : Ticketmaster n'agit pas pour le compte de la Banque Royale. Ticketmaster est entièrement responsable des services et des avantages offerts dans le cadre de ses activités.

21. Banque Royale n'est pas un mandataire de Ticketmaster : Banque Royale n'agit pas pour le compte de Ticketmaster. La Banque Royale est seule responsable i) des services et des avantages offerts dans le cadre du programme Avion Récompenses, des cartes de crédit RBC et des cartes de débit RBC ; ii) de l'administration de ce programme et des cartes, y compris la manière dont vous pouvez accumuler et échanger des points Avion Récompenses ; et iii) des conventions RBC.

22. Communication avec la Banque Royale ou avec Ticketmaster : Vous pouvez communiquer avec la Banque Royale au sujet de la liaison de cartes ou des avantages de la liaison à tout moment en appelant le Centre de conseils RBC au 1-800 ROYAL 1-1 (1 800 769-2511). Si vous avez des questions concernant les services de Ticketmaster ou votre compte Ticketmaster, communiquez avec le service clientèle de Ticketmaster au 1 855 985-4357. La Banque Royale ou Ticketmaster peut communiquer avec vous aux coordonnées figurant à votre dossier.

23. Utilisation des points Avion : Les points Avion ne peuvent être utilisés à Ticketmaster que pour des achats admissibles.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

24. Protection des renseignements personnels : Lorsque vous liez votre carte Avion Récompenses à votre compte Ticketmaster, la Banque Royale et Ticketmaster, ainsi que leurs employés, agents et prestataires de service respectifs, recueillent, utilisent et partagent vos renseignements personnels, qui peuvent comprendre un identificateur unique qui représente la relation entre RBC et Ticketmaster aux fins de l'administration du programme Payer avec des points Ticketmaster, le tout aux fins de la prestation des avantages, des services et des récompenses du programme.

25. Inscription aux services Ticketmaster : Pour participer au programme Payer avec des points Ticketmaster, vous devez être titulaire d'un compte Ticketmaster. La Banque Royale peut recueillir vos renseignements personnels et les communiquer à Ticketmaster aux fins de votre adhésion et de votre inscription aux programmes Payer avec des points Avion Récompenses et Ticketmaster. Les renseignements personnels peuvent comprendre votre prénom, votre nom de famille, votre adresse (avec ville, code postal, province et pays),

vos coordonnées, votre adresse courriel, votre date de naissance, votre langue de correspondance privilégiée, votre numéro de téléphone et votre acceptation de la [politique de confidentialité](#) et des [conditions d'utilisation](#) de Ticketmaster. La Banque Royale et Ticketmaster peuvent communiquer avec vous pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés au programme Payer avec des points Ticketmaster.

26. Autres utilisations de vos renseignements personnels : la Banque Royale et Ticketmaster peuvent communiquer avec vous à propos de votre utilisation du programme Ticketmaster ou pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à ce programme. Vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de compte Avion Récompenses peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, ils sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués conformément à celles-ci. Nous protégerons vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de carte RBC au moyen de clauses contractuelles appropriées ou d'autres mesures de protection applicables. RBC peut aussi prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit.

27. Consentement parental : Lorsqu'un client RBC participant est âgé de moins de 14 ans (« mineur »), vous déclarez avoir l'autorité parentale ou être son tuteur (au Québec), et consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière indiquée dans l'article 22.

28. Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels : Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que RBC ou Ticketmaster détient à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Cependant, l'accès pourrait être limité, selon ce que la loi permet ou exige. Pour accéder à ces renseignements, pour en savoir plus sur leur traitement automatisé par RBC, pour nous poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », il vous suffit, en tout temps, de communiquer avec votre succursale RBC ou de nous téléphoner sans frais au 1 800 769-2511. Pour toute question relative à la protection de vos renseignements personnels par Ticketmaster, composez le 1 866 846-5841.

29. Nos avis de protection des renseignements personnels : La collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels se feront conformément au contenu de notre avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale, qui fait partie intégrante des présentes conditions. Vous pouvez accéder à vos renseignements personnels détenus par Ticketmaster, les faire corriger et retirer votre consentement à leur

utilisation en communiquant avec le service clientèle de Ticketmaster à privacy@ticketmaster.ca. Pour en savoir plus sur vos droits, reportez-vous à la [politique de confidentialité](#) de Ticketmaster. La dissociation de votre compte Avion Récompenses et de votre compte Ticketmaster ne donnera pas lieu à la fermeture de votre compte Ticketmaster.

Langue/Language (pour les résidents du Québec seulement/For Quebec residents only) : Vous reconnaissez qu'au moment où vous avez lié votre carte RBC à votre compte Ticketmaster, vous avez expressément demandé à être lié par la version anglaise de ces conditions, après avoir reçu leur version française. Par conséquent, vous consentez expressément à ce que les conditions et tous les documents qui s'y rattachent soient exclusivement rédigés en anglais.

Vous reconnaissez qu'au moment où vous avez lié votre compte Avion Récompenses à votre compte Ticketmaster, vous avez expressément demandé d'être lié par la version anglaise des présentes conditions, après avoir reçu la version française. Par conséquent, vous consentez à ce que les présentes conditions et tous les documents connexes, y compris les avis, vous soient fournis exclusivement en anglais.

DÉFINITIONS

30. « **compte Ticketmaster** » désigne un compte offert et administré par Ticketmaster dans le cadre des services Ticketmaster aux fins d'achats de billets pour des événements en direct.

31. « **titulaire de compte Avion Récompenses** » désigne toute personne qui a ouvert un compte Avion Récompenses.

32. « **compte désigné comme admissible aux récompenses** » désigne le type de compte associé à un titulaire de compte Avion Récompenses.

33. « **compte Avion Récompenses lié** » désigne un compte Avion Récompenses lié à un compte Ticketmaster.

34. « **plateformes Ticketmaster désignées** » désigne le site Web et l'appli mobile Ticketmaster Canada.

35. « **conventions RBC** » désigne toute convention, autre que les présentes conditions, conclue entre vous et la Banque Royale qui régit l'utilisation de votre carte RBC.

36. « **compte Avion Récompenses admissible** » comprend les types de compte Avion Récompenses suivants :

- Visa[®] RBC Récompenses⁺

- Avion® Visa Infinite† RBC®
- Avion® Visa Infinite Privilège† RBC®
- Avion® Visa† Platine RBC®
- Avion® Visa Infinite Privilège† RBC® pour Banque privée
- Signature® RBC Récompenses® Visa†
- Visa† RBC® ION^{MC}
- Visa† RBC® ION^{+,MC}
- Visa† Platine RBC®
- Visa† Classique RBC® / Visa Classique RBC Récompenses
- Visa† Classique RBC® pour étudiant
- Visa† Classique II RBC® pour étudiant
- Visa† Privilège RBC Récompenses®
- Visa† Or en dollars US RBC®
- Visa† Or RBC Récompenses® / Visa† Or RBC®
- Carte de débit RBC liée à un compte de particulier RBC
- Compte de dépôt de particulier admissible
- Compte bancaire récompenses admissible
- Compte de base de dépôt de particulier Avion Récompenses
- Compte de base Avion Récompenses lié à un compte Avion Récompenses catégorie Sélect

37. « **compte de dépôt de particulier admissible** » désigne tout compte bancaire ou compte d'épargne de particulier que nous désignons, qui est mentionné dans le document Avion Récompenses dans le cadre de l'offre Avantage collectif RBC – Conditions ou dans les conditions de toute autre offre Avion Récompenses en vigueur, et qui vous permet (ou vous permettait) de vous prévaloir de diverses offres.

38. « **compte admissible Récompenses compte bancaire RBC** » désigne (i) tout compte de particulier désigné par nous et figurant dans les conditions du Programme valeur et qui, s'il y est inscrit, vous permet de participer au Programme valeur ; ou (ii) tout compte

bancaire de particulier désigné par nous et mentionné sous la rubrique Conditions du document Primes recommandations RBC <http://referralawards.rbc.com> et qui, si vous le sélectionnez, vous permet d'accumuler des points au titre du programme Primes recommandations RBC.

39. « **compte de base de dépôt de particulier Avion Récompenses** » désigne les comptes de dépôt de particulier RBC figurant au <https://www.avionrewards.com/fr/eligible-products.html> qui ne sont pas des comptes bancaires récompenses admissibles (collectivement, les « comptes de base de dépôt de particulier Avion Récompenses »).

40. « **programme Payer avec des points Ticketmaster** » désigne les promotions offertes conjointement par la Banque Royale et Ticketmaster aux membres Avion Récompenses participants.

41. « **Banque Royale** » désigne la Banque Royale du Canada.

42. « **LNE** » désigne Live Nation Entertainment, Inc.

43. « **Tickmaster** » désigne Ticketmaster Canada LP.

44. « **conditions** » désigne les conditions qui régissent le programme Payer avec des points Ticketmaster.

45. « **nous** » désigne la Banque Royale et Ticketmaster.

46. « **vous** » désigne tout titulaire de compte Avion Récompenses qui lie son compte Avion Récompenses à son compte Ticketmaster.

®/™C Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. † Marque de commerce de Ticketmaster utilisée sous licence‡. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.